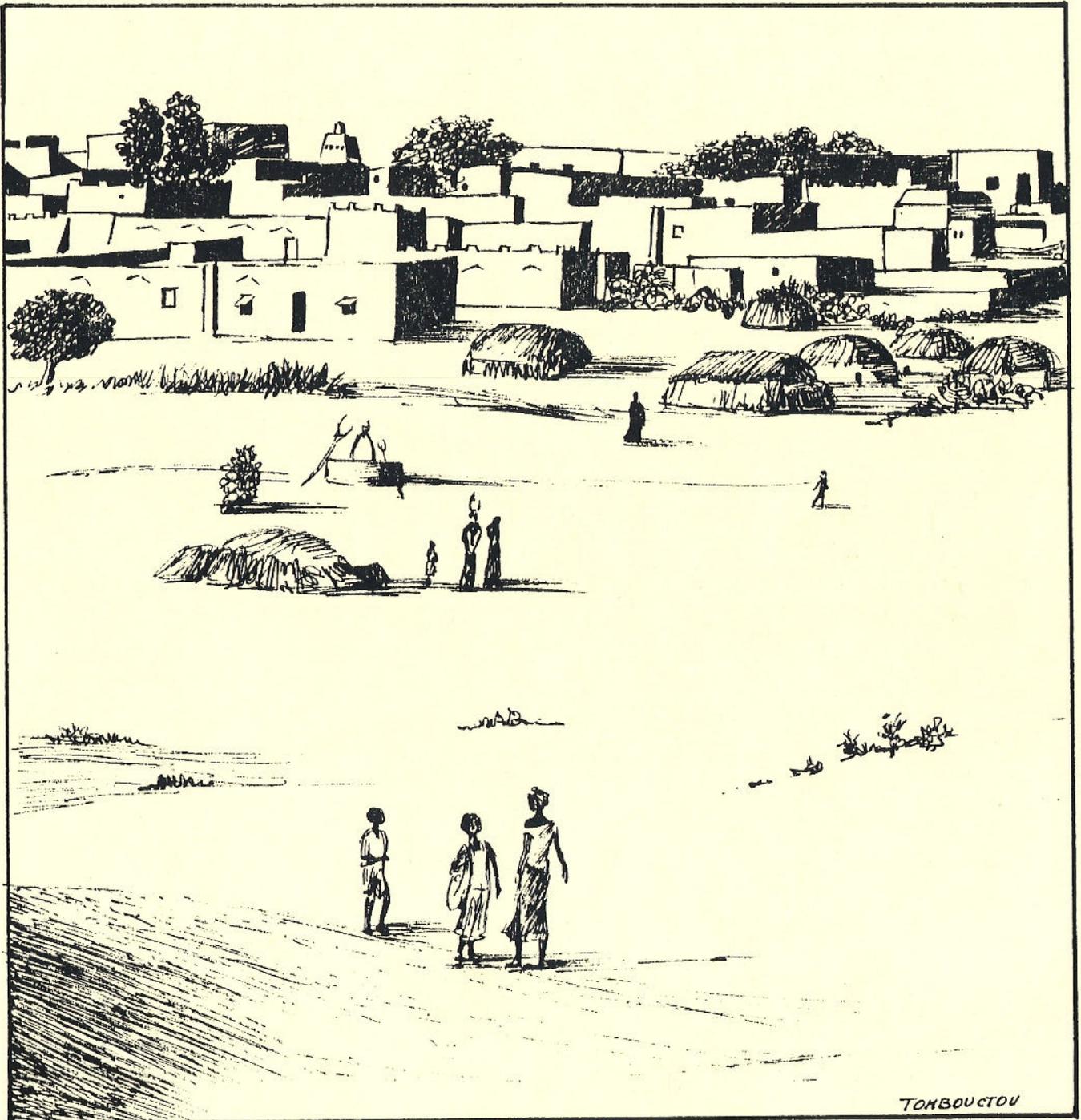


BUSSAC info



N° ISSN 0776-2246



Bulletin local

PARUTION TOUS LES 2 MOIS

MARS - AVRIL 88

n° 27

S O M M A I R E

	Pages
- <u>LA VIE DES SECTIONS</u> :	
. Réunion du Conseil d'Administration du Foyer Rural du 1er Avril 1988.....	3
. Comité de Coopération BUSSAC - KABARA.....	7
. Solution des jeux.....	12
- <u>INFORMATIONS LOCALES</u> :	
. Conseil d'Ecole du 24 Mars 1988.....	10
. Collecte des ordures ménagères.....	12
. Elections présidentielles : résultats.....	13
- <u>INFORMATIONS GENERALES</u> :	
. Le Médiateur de la République.....	14
. Communiqués :	
+ Service Social Départemental.....	16
+ Association Familiale de Saintes...	16
. Jury d'Assises.....	17
. Modification du P. O. S.....	17
- <u>INFORMATIONS MUNICIPALES</u> :	
. Réunion du Conseil Municipal du 23 Mars...	18

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

- René BOURAUD (Responsable de publication)
- Marie-Jo CHAPUIS & Nicole GUITER (Conseils à la Rédaction)
- Marie-Claude ALLINAND, Nicole CHABOT & Suzanne MAGNERON
(frappe du texte et mise en page)
- Mmes DURAND, FOUQUET, PATROUILLAULT & POMMIER (Distribution)

PROGRAMME

SAMEDI 25 JUIN 1988

JEUX INTERVILLAGES

FONTCOUVERTE

MONTIGNAC 18H30

Avec la participation de :

**BUSSAC - CHANIERES - FONTCOUVERTE
LE DOUHET - St HILAIRE DE VILLEFRANCHE**

TWIRLING BATON de CHANIERES

Batterie Fanfare SAINTAISE

COMPTE-RENDU REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION du FOYER RURAL du 1-4-88

Etaient invités à participer à cette réunion les membres du Conseil mais également les Présidents de Section et un peu plus tard dans la soirée, Mrs LEFEBVRE Jacques et MONGET Roland venus présenter la demande de création au sein du Foyer Rural Municipal de la section " COMITE DE COOPERATION BUSSAC-KABARA ".

Absent : Mr GAUDIN Guy

Excusés : Mmes GENAT et VINCENDEAU, Mr ALLINAND J.M.

1)° Le Président du Foyer invite tout d'abord les présidents de section à faire part de leur activité et à faire connaître les manifestations envisagées :

- Bibliothèque (Mmes CHAPUIS et CHABOT C.) : Aucun problème à signaler. Sur le plan manifestation, une vente de vêtements d'enfants est envisagée. Date à déterminer.
- Football (Mr CLINCKEMAILLIE) : Rien de spécial à signaler. Mr CASTILLON invite le président de la section football à encourager les membres de la section à terminer l'aménagement du local tennis-foot. Il leur en fera part, mais il y a un problème de disponibilité dit-il.
- Gymnastique-Musculation (Mme De La TASTE) : Aucun problème à signaler côté fonctionnement. Manifestation : course pédestre du 11 Septembre. Si le repas " Fruits de mer " existe fin Avril, la section doit-elle apporter son aide ? Oui avec celles du Tennis et Tennis de Table.
- Bussac-Info : Mr BOURAUD étant excusé, Mr CASTILLON évoque à sa place les problèmes de confection du journal, notamment ceux relatifs au tirage sur la machine Offset du S.I.V.O.M. Il fait part de son souhait de voir la section d'étoffer d'autres bénévoles, notamment de membres du Conseil Municipal. Afin de solutionner le problème d'impression, il est prévu de demander un devis à l'imprimerie de l'Etoile et à Mr COMTE. Pour le premier numéro de 1988, il est prévu d'insérer une note expliquant le motif du retard.
- Section Informatique (Mr GUITER) : Rien de spécial quant au fonctionnement . En ce qui concerne l'acquisition de nouveaux ordinateurs, Paul PIMENTA doit se rendre à la CAMIF pour se documenter.
- Section Photos (J.P CHABIRON) : La section a acheté un appareil qui sera mis à la disposition des sections. La section photos n'en est pas responsable. Il sera déposé chez le Président du Foyer Rural où il devra être rapporté après chaque utilisation. Pour venir en aide à la section photo pour l'acquisition du papier, il sera demandé 1F par photo tirée. Les pellicules resteront à la charge de chacune des sections. Mr CHABIRON évoque le problème d'alimentation en eau du labo lorsque le compteur se trouve fermé.

- Jumelage (Mme CASTILLON) : Pour le voyage du mois de Juillet, 57 participants sont inscrits. La présidente explique que la proposition de déplacement par car n'a pas abouti par manque d'effectif.

- Tennis (Mr POMMIER) : Le président informe les membres du Conseil que le 2ème court est peu utilisable de part les algues qui l'envahissent. Le karcher acheté par la commune devra donc être utilisé au plus vite. Il faudra ensuite repeindre le court, l'autre l'ayant déjà été. Pour ce qui est du local commun avec le football, Mr POMMIER dit qu'il est difficile au petit nombre de membres de la section de venir y travailler. J.P LAJOIE qui donne des cours d'initiation aux jeunes le mercredi et le samedi ira en stage du 30 Mai au 03 Juin au CREPS à POITIERS. Il en coûtera 800 F au Foyer Rural Municipal. Mr POMMIER fait savoir que l'A.S.P.T.T sollicite l'utilisation des courts le 24 Avril et les 08 et 12 Mai. A voir vu l'état.

- Tennis de Table (M. CHABOT) : Rien de bien particulier à signaler, si ce n'est qu'il serait bon de faire l'acquisition d'une table comme déjà demandé.

- Comité des Fêtes (Mr POUPONNOT) : Rien à signaler. Aucune manifestation en prévision. Il fait état du matériel (tables surtout) entreposé chez lui.

- Pétanque : pas de représentant. Le Président du Foyer Rural fait savoir qu'il est satisfait de la manière dont cette section a aménagé le petit local.

• **Manifestations à venir**

- Le 30 Avril : Repas " Fruits de mer "
- Les 12 et 15 Mai : Tournois de Football
- Du 03 au 10 Juillet : Voyage en Suisse
- Pour ce qui est des Jeux Intervillages, la Commune de FONTCOUVERTE va étudier le problème de date.

• **Présentation du Comité de Coopération BUSSAC - KABARA et demande d'intégration au sein du Foyer Rural**

Le Président du Foyer Rural Municipal donne lecture de la lettre du 28 Janvier émanant de Mrs LEFEBVRE et MONGET lui demandant de les autoriser à présenter au Conseil d'Administration le Comité de Coopération BUSSAC-KABARA. Monsieur le Président les a donc invités à se joindre à nous ce soir pour présenter leur projet. Monsieur LEFEBVRE, responsable du Comité, fait savoir que le but principal de ce comité est de sensibiliser la population bussacaise aux problèmes du Tiers-Monde mais surtout d'associer les scolaires à toute action entreprise.

Les contacts par correspondance seront tout aussi importants que les actes d'assistance et de bienfaisance. Un premier envoi de fournitures scolaires par l'intermédiaire de Saintais qui se rendaient à TOMBOUCTOU en décembre a été fort apprécié. (Mr POUPONNOT s'interroge sur les possibilités de contrôle de la distribution des fournitures scolaires). Monsieur MONGET répond que le comité de coopération de BUSSAC a reçu un courrier du Directeur de l'école de KABARA le remerciant de son envoi.

Madame De La TASTE intervient en demandant ce que peut faire le Foyer Rural. Roland MONGET répond que ce comité ne peut avoir une existence légale que s'il fait partie d'une Association Loi 1901: il demande donc son adhésion au Foyer en temps que section. Madame De La TASTE demande quels sont les projets de ce comité : ils sont modestes, dit Roland MONGET : venir en aide à l'école de KABARA. La participation pourrait être de 1 500 F à 2 000 F par an, argent que l'on pourra récupérer de différentes manières.

Jean-Paul LAJOIE demande si ce comité se dotera d'une structure de fonctionnement qui aura pour mission d'animer le Foyer Rural et de participer aux activités des autres sections. Aura-t-il les mêmes droits et devoirs que les autres sections ?

Tout à fait, répond Mr MONGET : par exemple, au point de vue droit, il aura la possibilité de se réunir dans un local du foyer, et au point de vue devoir, il participera à la vie collective des autres sections (par exemple par la vente de cartes du Foyer Rural).

Madame CHABOT Chantal pose la question suivante : avant de penser à aider des étrangers, ne pourrait-on pas venir en aide à nos concitoyens en difficulté ? Monsieur MONGET répond qu'il y a des malheureux partout et qu'en décidant d'apporter notre aide à l'école de KABARA, nous portons assistance à des gens très démunis. Sur le plan social, le Foyer Rural aide à la distribution des bûches aux personnes âgées, participe au repas offert aux retraités et vient en aide aussi aux enfants par un goûter. Mais le Foyer Rural peut-il aider " les pauvres " de chez nous ? Jean-Paul LAJOIE prend la parole pour préciser que, selon lui, les 1 500 ou 2 000 F que l'on se procurerait n'apporteraient rien à nos concitoyens ayant de gros problèmes alors que cela aura un résultat pour KABARA.

Madame De La TASTE intervient pour dire qu'au Mali, il y a des gens qui vivent bien. Alors elle se pose la question de savoir si l'aide apportée aura vraiment une efficacité auprès de ceux qui meurent de faim.

Roland MONGET fait savoir que dans le cas de BUSSAC, on a la possibilité de se servir de liens existants ou bien un certain nombre d'entre nous tente l'aventure d'y aller.

Monsieur le Maire prend alors la parole pour préciser que l'action entreprise peut être d'une certaine manière la manifestation d'une prise de conscience des problèmes existants, en particulier au niveau de la jeunesse. Il faut se dire que les conditions de décolonisation ont entraîné là-bas un déséquilibre économique et peut-être avons-nous une part de responsabilité dans ces problèmes de déséquilibre ?

Monsieur le Président du Foyer Rural propose que soit lu l'article paru dans " Le Courrier Français " sur les conditions de vie à TOMBOUCTOU.

Chantal CHABOT repose une seconde fois sa question : il y a plus de pauvres qu'avant en France, alors pourquoi aider des étrangers ?

Monsieur POUPONNOT estime qu'il faudra essayer d'être efficaces le plus qu'il sera possible.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a proposé cette action vis à vis de KABARA car il y a un support logistique de part l'existence du jumelage SAINTES-TOMBOUCTOU. On peut espérer qu'un jeune bussacais participe au chantier organisé par la ville de SAINTES. Le principal but est de : sensibiliser la jeunesse de chez nous aux problèmes du Tiers-Monde.

Roland MONGET ajoute qu'il s'agira bien sûr d'une certaine aventure et que ce sera pour les habitants de KABARA une ouverture sur le monde au travers de ces échanges.

Le Président du Foyer Rural propose que les membres du Conseil d'Administration aient la possibilité de réfléchir pour prendre une décision lors de la prochaine réunion. Plusieurs membres ont contre cette proposition, en particulier Jean-Paul LAJOIE qui affirme que l'on peut se prononcer dès lors.

Monsieur le Maire intervient pour préciser que l'acceptation de cette adhésion du Comité de Coopération au sein du Foyer Rural traduit la volonté de donner une nouvelle dimension au Foyer : une dimension humanitaire .

Messieurs LEFEBVRE et MONGET quittent la salle pour laisser le Conseil délibérer.

Monsieur et Madame CASTILLON demandent que le vote ait lieu à bulletin secret. Nombre de votants : 15 (14 présents + Mr ALLINAND J.M qui a donné pouvoir)-

Résultats : 11 POUR - 4 CONTRE -

Le résultat ne peut être communiqué à Mrs LEFEBRE et MONGET puisqu'ils ont déjà quitté les locaux . La réponse positive leur sera communiquée plus tard.

La séance est levée à 23 h 10.

Comité de Coopération BUSSAC - KABARA

- Nouvelle section du Foyer Rural Municipal, le Comité de coopération BUSSAC-KABARA " fonctionne " depuis bientôt un an.

- En décembre dernier, nous avons profité du voyage des Saintais à TOMBOUCTOU pour faire parvenir aux " écoles " de KABARA quelques médicaments (don de Madame TESSIER, membre de notre Comité) et quelques fournitures scolaires.

Tout ceci est arrivé à bon port. Voici, en témoignage une des lettres que nous avons reçues;

MEMBRES ACTUELS DU COMITE DE COOPERATION

Mesdames	ALLINAND Marie-Claude
	BRUNETEAU Régine
et	CHAPUIS Marie-Josèphe
	GUI TER Nicole
	TESSIER Marie-Madeleine
Messieurs	GARLOPEAU Yvette
	LEFEBVRE Jacques
	MONGET Pascal
	MONGET Roland
	PIMIENTA Paul
	POMMIER Jean-Louis

Ce Comité va se structurer dans une prochaine réunion.

Mais les besoins de nos amis de KABARA sont importants et leur espoir en nous bien grand. Nous faisons donc appel à toutes les bonnes volontés.

Mademoiselle OUI (de SAINTES-TOMBOUCTOU) qui fut notre interprète privilégiée auprès des écoles de KABARA nous présentera bientôt les photos qu'elle a rapportées de là-bas. Vous serez tous invités

CHEF DE QUARTIER DE KABARA (Commune de Tombouctou)

///-))

MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE B U S S A C

Monsieur le Maire,

Je viens par la présente lettre au nom de toute la population vous adresser nos sincères remerciements pour le don de fournitures scolaires et de médicaments que nous avons reçu par le canal du Maire de Saintes Monsieur Michel BARON en visite dans notre Commune.

Monsieur le Maire, vous venez de nous prouver par cette action que le jumelage entre Kabara et Bussac est effectivement né. Je profite de cette heureuse circonstance pour vous adresser au nom des populations que notre collaboration ne fera jamais défaut dans le domaine des échanges.

Recevez, Monsieur le Maire, au nom de toute la population de Kabara, nos sincères remerciements.

Kabara, le 19 Décembre 1987



Kabara, le 23 Décembre 1987

Directeur de l'École Fondamentale de Cheik Nour (Kabara)
Au Comité de coopération Bussac - Kabara

Chers Messieurs

C'est avec une joie immense que nous avons reçu le carton de fournitures scolaires et les médicaments par le canal du Maire de Saintes M. Michel Baron en visite dans notre Commune.

Au nom du Personnel Enseignant et des Elèves de mon établissement je vous adresse nos remerciements les plus sincères.

Je vous ai envoyé une lettre en date du 17 Septembre 1987 dans laquelle j'ai énuméré nos besoins les plus urgents.

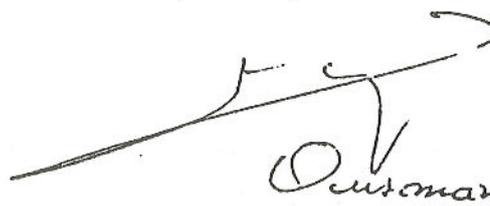
Je les reprends dans la présente que vous recevrez sans tarder.

Nos besoins les plus urgents sont:

- cahiers
- craie blanche et craie de couleur
- ardoise
- ardoises
- crayons d'ardoise
- crayons de papier
- crayons de couleur
- règles et équerres pour tableau
- règles et équerres d'élèves
- gommes
- tables-bancs (les classes de 1^{ère}, 2^e et 3^e Années sont assis à même le sol).
- Manuels en français pour le second cycle.
- 1 ballon de foot-ball

Dans l'attente d'une suite favorable, recevez chers amis mes chaleureuses salutations:

Le Directeur



Ousmane Dicko

CONSEIL d'ECOLE du 24-3-88

En présence de Mme GARLOPEAU, Conseillère Municipale, le Conseil d'Ecole s'est réuni à l'Ecole, à 18 heures, le Jeudi 24 Mars 1988.

Différents problèmes ont été discutés :

1) CLUB INFORMATIQUE

L'ensemble du Conseil d'Ecole confirme que le Club informatique du Foyer Rural pourra fonctionner dans les locaux de l'Ecole en utilisant la salle informatique et le matériel dont elle dispose. Une convention a déjà été signée entre la Municipalité, le Foyer Rural et l'Ecole.

2) SALLES D'ACTIVITES, CLASSE MATERNELLE

Il serait souhaitable d'équiper la salle d'activités de l'Ecole (côté primaire) avec des rideaux (pour l'informatique et les projections).

De plus, les rideaux de la classe maternelle et de la salle d'activités (côté maternelle) devraient être changés ou modifiés, car ils sont trop petits et ne permettent pas de faire l'obscurité.

Il est décidé de faire part de ces problèmes à la Municipalité.

3) TRAVAUX DEJA REALISES A L'ECOLE DEPUIS LA RENTREE

- Fermeture du préau côté ouest
- Carrelage de la salle d'activités (côté primaire)

4) TRAVAUX QUI VONT SE REALISER AUX VACANCES DE PAQUES

- fin de réfection de la toiture du groupe scolaire
- aménagement des W.C. (côté primaire).

A ce propos et après discussion il est demandé à la Municipalité :

- de faire un plafond
- de prévoir des robinets à poussoir
- de descendre deux urinoirs (trop hauts pour les petits)

- de refaire les écoulements
- d'installer une chasse d'eau collective
- de prévoir des placards sous le lavabo
- de carreler le sol et les murs
- d'installer des cuvettes
- de modifier le système de fermeture des portes
- de prévoir un point d'eau à l'extérieur de façon à ne pas envoyer de sable dans les canalisations.

5) TRAVAUX QUI VONT SE REALISER AUX GRANDES VACANCES

Agrandissement de la salle d'activités (côté maternelle).

6) INSCRIPTIONS EN CLASSE ENFANTINE

Pour la rentrée 1988, il est prévu :

- 5 ans..... 13 élèves
 - 4 ans..... 5 élèves
 - 3 ans..... 10 élèves
- 28 élèves

L'effectif de cette classe étant suffisant, les élèves "hors-commune" ne seront pas accueillis.

7) EFFECTIF DE L'ECOLE (4 classes)

Sans tenir compte de l'arrivée d'élèves en cours de scolarité, il est prévu :

- rentrée 1988-89..... 105 élèves
- rentrée 1989-90..... 105 élèves

L'Ecole ayant 104 élèves actuellement, l'effectif semble stable.

8) QUESTIONS DIVERSES

- Fête de l'Ecole : Elle aura lieu le Samedi après midi 18 Juin, sous sa forme habituelle (kermesse).

Après Pâques il est décidé de s'occuper des achats de lots.

- Rencontres sportives "Inter-Ecoles" entre Bussac, Saint-Vaize, Fontcouverte : la deuxième rencontre aura lieu le Jeudi 30 Mars à Bussac (hand-ball).

- Challenge sportif : il aura lieu le Samedi matin 11 Juin au stade Yvon CHEVALLIER à Saintes, pour le secteur Saintes - Ruroux. Seule la classe de Mr GUITER y participera. Quelques parents d'élèves seront sollicités comme accompagnateurs.

.../...

- Achat de matériel sportif : une dépense de I.500 F environ est envisagée sur le bénéfice de la fête (haies, ballons, balles, cerceaux, etc...).

Fait à Bussac, le 26 Mars 1988

La Directrice
Janine COSTE

Le Directeur
Jean GUITER

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

En raison des jours fériés, les dates de collecte des ordures ménagères seront modifiées de la façon suivante :

Jeudi 14 Juillet (FETE NATIONALE)

Collecte reportée au Lundi 18 Juillet

Lundi 15 Août (ASSOMPTION)

Collecte reportée au Jeudi 18 Août.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	L	O	T	E	T	G	A	R	O	N	N	E
2	E	T	I	R	E	U	S	E		E	U	H
3	S	A	C		R	A	S		E	T		O
4	E	G		A	N	D	E	S		T	A	N
5	M	E	N	D	I	E	R	A	I	E	N	T
6	A		O	R		L	M		L		S	E
7	J	E		I	S	O	E	T	E	S		S
8	E		J	E	M	U	N	I	S		P	
9	S	I	O	N		P	T	T		U	E	R
10	T	O	N		R	E	E	R	E	R	E	A
11	E	T		N	D	E		E	P	E	E	S
12		A	M	O	I	N	D	R	I	S		E

Solution des jeux
du numéro
précédent

O					
P	O				
P	O	U			
L	O	U	P		
L	O	U	P	E	
P	O	U	L	E	T

ELECTIONS PRESIDENTIELLES 1988

A - CIRCONSCRIPTION..... 3e
B - ARRONDISSEMENT..... SAINTES
C - CANTON..... SAINTES-NORD
D - COMMUNE..... BUSSAC-SUR-CHARENTE
E - CODE COMMUNE..... 073

1er Tour

		CANDIDATS	VOIX
INSCRITS	664	R. BARRE	93
		P. JUQUIN	32
ABSTENTIONS	79	J.P. LE PEN	46
		J. CHIRAC	82
VOTANTS	585	F. MITTERRAND	203
		P. BOUSSEL	4
BLANCS/NULS	13	A. WAECHTER	28
		A. LAGUILLER	22
EXPRIMES	572	A. LAJOINIE	62
		TOTAL	572

2ème Tour

		CANDIDATS	VOIX
INSCRITS	664		
ABSTENTIONS	73	F. MITTERRAND	361
VOTANTS	591		
BLANCS/NULS	26	J. CHIRAC	204
EXPRIMES	565		

LE MEDIATEUR de la REPUBLIQUE

Le Médiateur est entré dans la vie institutionnelle française par la loi du 3 Janvier 1973. Nommé en Conseil des Ministres pour 6 ans, il est irrévocable, non renouvelable et il ne reçoit d'instruction d'aucune autorité.

Il est donc indépendant et peut intervenir en toute objectivité auprès des Administrations pour instruire un dossier, régler un problème. C'est un recours amiable et gratuit. Actuellement, et depuis 1986, Mr Paul LEGATTE assure cette haute fonction.

Quels sont ses pouvoirs ?

Il intervient dans tout litige avec une Administration, un organisme investi d'une mission de service public, une collectivité locale, si un mauvais fonctionnement apparaît (insuffisance d'information, lenteur, absence de réponse, erreur, etc...) afin de régler en toute équité la situation du requérant (si nécessaire par recommandations). Il peut introduire une procédure disciplinaire contre tout agent responsable. En cas d'inexécution d'une décision de justice, il peut agir par injonction. Il peut aussi faire des propositions de réforme auprès du gouvernement.

Le médiateur a accès à tous les documents nécessaires à l'instruction des réclamations. Les Ministères et les Administrations sont tenus de faciliter sa tâche.

Il n'intervient pas dans les litiges d'ordre privé ou des différends s'élevant entre une Administration et ses propres agents en activité, ou encore pour remettre en cause une décision de justice.

Quels sont ses moyens ?

Il dispose : - au siège de la Médiation, d'une équipe structurée constituée d'Administrateurs de Juristes et de spécialistes, chargés de l'instruction des requêtes et de l'élaboration des propositions de réforme.

- d'un correspondant ministériel dans chaque Ministère, relais indispensable auprès des Grandes Administrations de l'Etat.
- d'un délégué départemental dans chaque Préfecture de département.

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DU MEDiateUR
=====

Institué par un décret du 18 Février 1986, le délégué départemental du Médiateur est nommé par celui-ci. Il se substitue au correspondant du Médiateur et dispose de pouvoirs élargis :

- informer le public sur l'institution du Médiateur et les moyens qu'elle offre ;
- conseiller sur la manière de constituer des dossiers de réclamation et apprécier s'ils mettent bien en jeu la compétence du Médiateur ;
- inviter les particuliers à s'adresser obligatoirement à un parlementaire de leur choix pour la transmission de leur dossier ;
- procéder à l'examen des réclamations qui lui sont confiées et de régler les différends qui peuvent l'être sur place ;
- proposer des modifications de textes et des réformes au Médiateur.

En définitive, le délégué est à l'échelon départemental un interlocuteur privilégié, car proche du réclamant. On s'adresse à lui parce qu'on estime qu'une affaire n'a pas été correctement réglée et que l'on désire qu'elle soit reconsidérée. Le délégué aide aussi, dans la recherche et l'adoption de la procédure à observer : recours gracieux, recours hiérarchique, saisine du Médiateur.

Les administrés ont intérêt à le consulter, Mr Guy VINCENT chargé de la Charente-Maritime reçoit sur rendez-vous à la Préfecture de LA ROCHELLE et à la Sous-Préfecture de SAINTES. Pour ces deux villes tous rendez-vous sont à prendre à son secrétariat à la Préfecture, tél. 46.27.44.09.

COMMUNIQUES

SERVICE SOCIAL DEPARTEMENTAL

Le Président du Conseil Général a procédé à la désignation d'une nouvelle responsable de la Circonscription d'Action Sociale de SAINTES Nord, en remplacement de Mademoiselle CRAHET, admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er Avril 1988.

Mademoiselle PIOFFRET, Assistante Sociale Chef, est affectée au poste de Responsable de Circonscription d'Action Sociale et de Travail Social de SAINTES - Nord - 4 impasse Pasteur - (T° 46 93 66 39).

Le Directeur
Brigitte BARBIN

ASSOCIATION FAMILIALE de SAINTES et son ARRONDISSEMENT

Nous avons été alertés à plusieurs reprises, par nos adhérents au sujet d'une entreprise qui se présente en particulier auprès des personnes âgées, afin de vérifier et changer le tuyau souple d'alimentation du gaz en bouteille.

Aucun contrôle officiel de sécurité n'est actuellement organisé, ni obligatoire. En réalité, il appartient à chaque usager de vérifier d'abord lui-même la date de péremption obligatoirement inscrite sur le tuyau de gaz et si nécessaire, le remplacer en faisant si besoin, appel au professionnel de son choix pour retenir le meilleur rapport qualité-prix.

C'est un conseil du service des consommateurs de l'Association Familiale de Saintes, 6, rue Berthonnière.

PERMANENCES : Lundi de 14h30 à 16h30
Jeudi de 9h30 à 11h30

JURY d'ASSISES

dans le département de la Chte-Mme

La répartition des jurés, dont le nombre est fixé à 400 pour le département de la Charente-Maritime, est établi pour l'année 1988, conformément à un tableau dressé par arrondissement.

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés, il est tiré au sort, à partir des listes électorales, un nombre de noms triple de celui figurant sur ledit tableau, en regard de chaque ville ou canton.

Nombre de jurés concernant le canton de Saintes Nord = 3. Ce tirage s'est effectué à la Mairie de Saintes, en présence du Maire de chaque commune ou de son représentant mandaté, le Lundi 16 Mai 1988.

Un nom a été tiré pour la commune de Bussac-sur-Charente.

- MODIFICATIONS du P.O.S. -

LE PRESIDENT DU SIVOM DE LA REGION DE SAINTES FAIT SAVOIR QUE LE PROJET DE MODIFICATION DU P.O.S. DE BUSSAC-SUR CHARENTE A ETE APPROUVE PAR DELIBERATION DU 17 FEVRIER 1988. LE DOSSIER PEUT ETRE CONSULTE A LA MAIRIE DE BUSSAC-SUR-CHARENTE ET A LA MAIRIE DE SAINTES, SIEGE DU SIVOM.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 Mars 1988 en présence de Monsieur le Receveur pour l'examen du Compte Administratif 1987 et le vote du Budget 1988.

• COMPTE ADMINISTRATIF 1987

Le Compte Administratif 1987 dressé par le Maire fait apparaître un excédent de 98 000 F, sur la section de fonctionnement. Sur la section d'investissements, l'excédent correspond aux restes à réaliser : cette somme sera reprise lors de l'établissement du budget supplémentaire. Sous la présidence de Monsieur BOURAUD, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 1987.

• TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal entend un exposé de Monsieur le Receveur sur la fiscalité communale qui souligne en particulier le faible taux de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, par comparaison avec les autres communes du S.I.V.O.M. Compte-tenu de cette situation, le Conseil Municipal décide de maintenir le taux de la taxe professionnelle, du foncier bâti, du foncier non bâti, et de porter à 4,67 % le taux de la taxe d'habitation, soit une incidence de l'ordre de 2,5 % (à propos de laquelle le Maire rappelle que des abattements sont consentis en faveur des personnes exonérées de l'impôt sur le revenu, des personnes âgées et que des allègements sont accordés pour charges de famille).

• BUDGET PRIMITIF 1988

Le Maire présente le projet de budget 1988 pour un montant global de 2 093 857,00 F, dont 1 465 355 F en section de fonctionnement et 628 502 F en section d'investissement.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Le Conseil décide d'engager le programme suivant :

- VOIRIE

- Construction de caniveaux
- Travaux de débarnage
- Aménagement de carrefours
- Aménagement de la Place du Carrefour des Chaumes,

en complément du programme d'entretien qui prévoit la réfection de busage, la poursuite de travaux de débarnage, le curage des fossés, la mise en place d'enrobé, la réfection de revêtements.

- BATIMENTS COMMUNAUX

- Rénovation du Presbytère (réalisé par la SEMIS)
- Construction d'une salle de réunion à proximité de l'Eglise.
- Achèvement de la réfection de la toiture du Groupe Scolaire.
- Extension de la salle de jeux de la classe maternelle.
- Réfection des sanitaires de l'école primaire.
- Achèvement de la construction du hangar municipal.

Le Conseil Municipal note avec satisfaction que les demandes de subventions soutenues par le Conseiller Général Philippe MARCHAND ont été honorées, permettant ainsi la réalisation de certains travaux importants.

CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une allocation de 2000 F. Afin d'éviter toute équivoque, Monsieur le Maire rappelle à cette occasion que le budget du Centre Communal d'Action Sociale (ex. Bureau d'Aide Sociale) est exclusivement destiné au financement des actions sociales de fin d'année au bénéfice des personnes âgées.

ACQUISITIONS de TERRAINS

* Parcelle appartenant à la S.N.C.F :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé lors d'une précédente réunion de proposer à la S.N.C.F l'acquisition du terrain situé à l'emplacement de l'ancien P.N 241, pour en faire un dépôt de matériaux. Il présente à l'assemblée la promesse unilatérale d'acquisition d'immeuble (N°s 162 et 163 de la section AC) pour une superficie de 683 m². Le coût total (tous frais inclus) proposé par la S.N.C.F est de 7 036,60 F. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la promesse de vente, puis par la suite l'acte administratif qui sera établi par les services du S.I.V.O.M de la ville de SAINTES.

* Parcelle appartenant à Monsieur Abel BOURAUD :

Monsieur le Maire informe le Conseil que, pour permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales de part et d'autre de la D 114 à hauteur du lieu-dit " La Favaudière ", la commune envisage d'acquérir de Monsieur BOURAUD Abel une partie des parcelles N°s 250,256,257,258 et 259 de la section AC, sur une largeur de 2 mètres. Le Conseil accepte cette réalisation moyennant le prix de 30 F le M2.

• **P.L.I.F. Signature d'une convention avec la Préfecture de Région**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les collectivités locales ont la possibilité de venir en aide à des femmes seules en difficulté, par la création d'un Programme Local d'Insertion Sociale et Professionnelle. Le Conseil constatant qu'une personne actuellement placée dans une situation difficile, pourrait en bénéficier, autorise le Maire à signer la convention et à entreprendre toutes les démarches utiles pour la mise en oeuvre des activités et des périodes de formation de cette stagiaire.

• **Demande de subvention pour un voyage éducatif**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle au Collège A . D'Aubigné (250 F par élève) pour un voyage éducatif à l'étranger au profit d'enfants domiciliés à BUSSAC SUR CHARENTE.

